

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/11/07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 29 novembre 2018 - Délibération n° 2018/11/07

**Objet : MODALITES COMPLEMENTAIRES DE VENTE ET D'ATTRIBUTION DU STOCK DE CARBURANT G.N.R. (GAZOLE NON ROUTIER) DE LA STATION-SERVICE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 21 novembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – GAUCHI – DUGAY – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PETETOT – CHAUVIN – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – PARAYRE – CHAUSSADE – LUMY – PEROT – PAMIES – LEHERICY et Mmes PIPIER – CAPS – LAGRAVE – COLON – GIRODONGO-CHENEVEZ et DEFEMME.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme SPRINGER
3. Mme CAPS donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. LALANDE
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
7. M. CHAUSSADE donne pouvoir à M. DUGAY
8. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD
9. M. PEROT donne pouvoir à M. SCAFONE

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. PETETOT remplace M. LEHERICY et M. CHAUVIN remplace M. LABORDE.

**Secrétaire de séance :** M. Guy DESLOGES

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	40	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	-	-	-	-	-

Absence temporaire de M. AUBERT

Vu la délibération n°2018/09/18a du 20 septembre 2018, le Conseil communautaire a acté le principe de mise en vente du stock de 2 800 litres de carburant G.N.R. selon les modalités suivantes :

- Vente au prix unitaire de 0,70 € TTC/litre,
- Sur sollicitation des 44 communes du territoire.

Or, après consultations des communes, le Président souligne qu'aucune ne semble intéressée par l'acquisition dudit consommable.

En complément de ladite délibération du 20 septembre 2018, le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'ouvrir le champ possible des acquéreurs aux particuliers et aux entreprises, au travers de tout mode de publicité.
- de répartir l'attribution du litrage dans l'ordre chronologique d'arrivée des demandes d'acquisition, jusqu'à épuisement du stock.

Il est précisé que la récupération dudit carburant se fera directement au moyen du pistolet à la pompe du site de Masbaraud-Mérignat. Une facture sera alors adressée aux acquéreurs de cette fourniture.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu, le Conseil communautaire autorise M. le Président à :

- Ouvrir aux particuliers et aux entreprises la vente du stock de 2 800 litres de G.N.R. au prix unitaire de 0,70 € TTC / litre,
- Répartir l'attribution du litrage dudit consommable dans le respect de l'ordre chronologique d'arrivée des demandes, jusqu'à épuisement du stock,
- De signer tout document afférent à cette transaction.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

